

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	02.07.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	09.07.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24.

Le huit Juillet deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET et Mme Marie KOHLER.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique PARICHAUT, M. Henri MOINARD, M. Pascal TRUTEAU, Mme Helen ACE, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian GOUJEAU, M. Christian AUBERT, M. Patrick PETIT et Mme Amanda HOLMES ainsi que M. Patrice BAUDOIN et M. Alain HURIEZ non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire VEQUE.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit après avoir validé l'ajournement dans l'attente d'éléments, de la décision concernant le dossier de renégociation de prêt, remplacé par un dossier concernant un dépôt vente de produits du château de Javarzay à l'Office de Tourisme de Melle.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2024

Marie Kohler demande que la mention de son intervention sur le dossier d'attribution des aides aux associations soit ainsi précisée sur le compte-rendu de la séance du 10 juin :

« Marie Kohler précise qu'elle s'est abstenue car elle considère que les renseignements communiqués pour le vote des subventions sont devenus insuffisants pour prendre une décision éclairée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 10.06.2024

INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP sont communiquées au sujet du :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours
- Rapport sur le Prix et la Qualité 2023 du service de Prévention et de Gestion des Déchets.

ANIMATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Annie Gonnord présente ce dossier

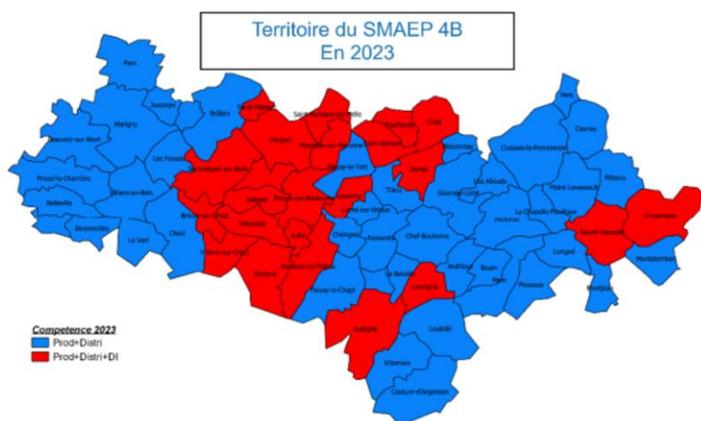
Eu égard à l'engagement pris lors de la séance précédente, la présentation des demandes de subventions est étayée.

Après avoir évoqué la nécessité de préciser le rôle de la collectivité en matière de politique culturelle et en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Animations » réunie le 1er Juillet 2024, le Conseil Municipal décide d'attribuer les aides suivantes :

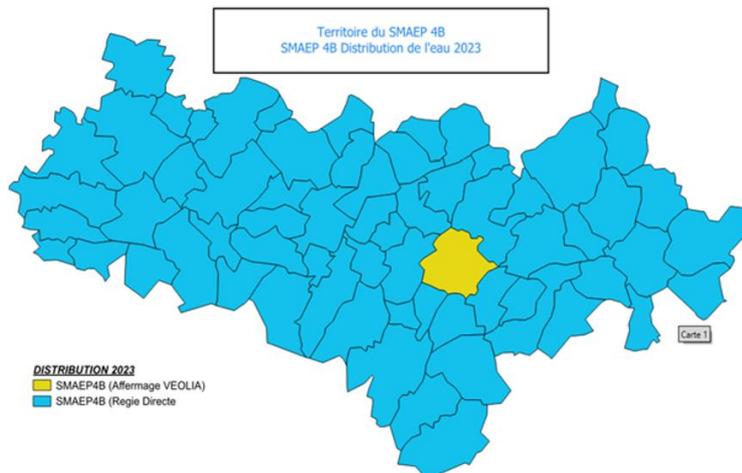
- **900 € au Cycle Boutonnais pour l'organisation de la course cyclocross du 29/09/2024 (unanimité)**
- **Principe d'une participation de 50% du déficit, dans la limite de 150€ d'aide à l'association Aujourd'hui Tillou pour l'animation du Patrimoine, le 21/09/2024 (1 abstention).**

Les RPQS Production et Distribution du Syndicat AEP4B ont été transmis dans leur intégralité aux élus, avec la convocation. Une synthèse en est faite.

Zone de production



Zone de distribution



RPQS PRODUCTION - Quelques données :

- Population desservie : 28 665 hab
- 47 collectivités représentant 53 communes
- Nombre de compteurs 16 852 au 01/01/2024
- 28 ressources utilisées
- Volume produit directement : 2 142 788 m³ (-2,24%)
- Importations : 34 130 m³ (-13 %)
- Volume distribué : 2 087 125 m³ (-4,3%)
- Rendement de 96,9%
- Indice Linéaire de perte (m³/km/j) : 1,44
- 133,27 km de réseau

Surveillance qualité de l'eau 2023 Production		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	53	52	98 %
	Conformité physico-chimique (total des analyses réalisées)	143	96	67 %
	Conformité physico-chimique (total des analyses réalisées sans la mesure du Chlorothalonil R471811)	65	62	95 %
Surveillance analytique	Conformité physico-chimique (analyses réalisées sans le chlorothalonil R471811)	240	239	99.5 %
	Conformité physico-chimique (mesures du Chlorothalonil R471811 réalisées)	93	83	89 %
	Conformité Chlore stations et réservoirs	141	141	100%

Marie Kohler souligne que les taux d'admissibilité de certaines molécules sont déterminés alors que leur dangerosité n'est pas connue. Frédéric Wattebled précise que le choix des contrôles diffère selon les Agences Régionales de la Santé.

RPQS DISTRIBUTION - Quelques données :

- Population desservie : 26 705 hab
- Nombre de compteurs 15 552 au 01/01/2024
- Volume distribué : 1 907 301 m³ (+0,41 %)
- volume facturé : 1 546 231m³ (-0,64 %)
- Rendement : 82,1 %
- ILP : 1,05
- 910 km de réseaux

		Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation
Part de la collectivité					
	Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,74 €	1,74 €	0,00% =
Redevances et taxes					
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)		0,0719 €	0,0719 €	0,00% =
	Redevance pollution domestique		0,3300 €	0,3300 €	0,00% =
	TVA		5,5%	5,5%	0,00% =

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

	Nb abonnés 2023	Consommation en m ³ 2022	Consommation en m ³ 2023
La Bataille	56 (+1)	5 757	6 065(+5,3%)
Crézières	39 (+1)	3 397	4 086 (+20,3%)
Tillou	200 (+ 5)	19 020	20 868 (+ 9,7%)

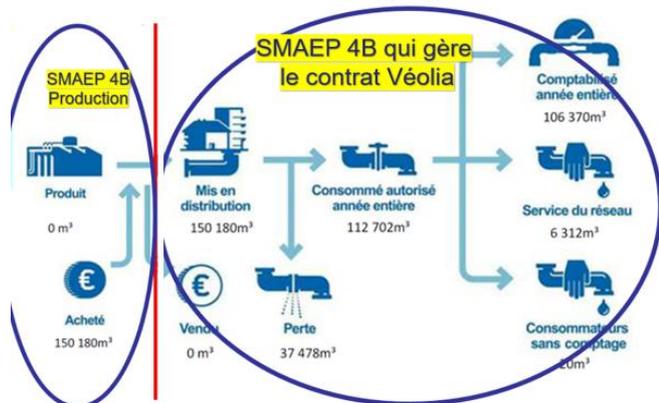
Focus sur la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte des RPQS Production et Distribution 2023 du Syndicat AEP4B.

RAPPORT D'ACTIVITES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU 2023 VEOLIA

Fabrice Michelet présente ce dossier

Le contrat de concession initialement signé par la commune avec Véolia a été transféré jusqu'à son échéance, au Syndicat 4B dans le cadre du transfert de la gestion de l'eau de la commune. Il convient de prendre connaissance du rapport d'activités présenté par Véolia au titre de 2023.



- 1299 abonnés
- Longueur du réseau : 47 km
- Longueur des canalisations de distribution : 37,806km
- Extension réseau : 260 ml
- Renouvellement : 364 ml (0,96%)
- Rappel est fait de l'arrêt par anticipation du contrat de concession Véolia, le 31.12.2024 soit 1 an avant son échéance initiale.

Evolution du volume distribué : 2022 =171 239m3 / 2023 =150 180m3 (-12.5%)

Evolution du volume consommé : 2022 =102 922m3 / 2023 =102 371m3 (-0.5%)

Evolution du rendement de distribution : 2022 =66.6% / 2023 = 75% (+12.6%)

Evolution de l'indice linéaire de perte (m3/km/j) : 2022 =4.62 / 2023 =3.19

Qualité de l'eau : conforme aux normes (64 contrôles microbiologiques 98.4% – 13 contrôles physico-chimique 100%).

Le prix de l'eau

- Part fixe : 85,5 €
- Part variable : 1,74 € HT

Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation	
Part du délégataire				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	46,02 €	49,78 €	8,17%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,9861 €	1,0665 €	8,15%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	39,48 €	35,72 €	-9,52%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,7539 €	0,6735 €	-10,66%
Redevances et taxes				
	Redevance préservation des ressources en eau (€/m3)	0,0660 €	0,0488 €	-26,06%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023, du concessionnaire Véolia.

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATIONS DU TERRITOIRE MELLOIS EN POITOU AVENANT 1

Fabrice Michelet présente ce dossier

Il est rappelé que l'ORT de Mellois en Poitou est portée conjointement par la Communauté de communes Mellois en Poitou et les communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais, dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat en date du 8 février 2023.

Une convention d'ORT a une durée de cinq ans et peut être modifiée par avenant, après validation par le Comité de pilotage de l'ORT et délibération des parties signataires.

Les propositions de modifications à apporter à la convention initiale, ainsi que les candidatures des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ont été présentées aux membres du comité de pilotage de l'ORT le 16 février 2024. Celui-ci a validé l'ensemble des éléments, formalisés à travers le projet d'avenant n°1 à la convention d'ORT. Les communes sont maintenant invitées à délibérer afin que cet avenant puisse être validé.

Le calendrier des étapes est ainsi établi :

- Vendredi 16 fév. 2024 : Comité de pilotage de l'ORT de Mellois en Poitou
- Juin-juillet 2024 : vote des communes et de la communauté de communes (validation de l'avenant à la convention d'ORT, autorisation à signer)
- 20 septembre 2024 : Signature de l'avenant à la convention d'ORT avec la Préfecture, la communauté de communes et les 8 communes
- Octobre 2024 : Application des effets juridiques de l'ORT pour les 3 communes nouvellement signataires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'avenant et autorise sa signature.

LOTISSEMENT DE LA GARE, REMPLACEMENT DES OUVERTURES DES LOGEMENTS LOCATIFS

Christian Aubert présente ce dossier avec Rodolphe Fourré

Quelques rappels :

La Commission Patrimoine a indiqué la nécessité de changer les ouvertures des 14 logements de la gare du fait de leur vétusté (Porte d'entrée acier - 2 portes-fenêtres PVC avec volets roulants - 2 fenêtres PVC avec volets roulants - Porte service du garage - Porte garage en acier (option))

Une consultation a été lancée en vertu du cahier des charges établi par Rodolphe Fourré, conseiller délégué à ce titre, avec le concours des services techniques.

Les critères de sélection des offres fixés étaient les suivants : Prix 50% et Valeur technique : 50%.

5 offres dont une qui ne correspondait pas au cahier des charges, ont été reçues et étudiées financièrement par la « Commission Finances » et techniquement par la « Commission Travaux » et les services.

Après en avoir délibéré, sur proposition des intervenants cités, le Conseil Municipal (à l'exception de Patrick Coirault qui ne souhaite pas prendre part au vote) décide à l'unanimité, de confier l'opération à l'entreprise Ridoret de Niort, la moins et la mieux disante, pour un montant de 128 752.40 € TTC. Il est précisé que cette entreprise sollicitera l'aide CEE pour la collectivité.

INVESTISSEMENTS - FOURNITURE COMPLEMENTAIRE DE BANCS

Patrick Petit présente ce dossier

Quelques rappels :

- Le montant budgété en 2024 pour le mobilier urbain est de 12 000 €
- 71 bancs sont actuellement en place sur l'ensemble du territoire communal
- La commission Patrimoine a exprimé le besoin de compléter le parc avec de nouveaux bancs dont les critères sont les suivants : Solidité/Harmonisation dans le futur/Durée des modèles
- La proposition est de réaliser ces bancs en régie.

Coût de l'opération :	Moule pour les pieds 300 € TTC	} 6 200 € TTC
	Fourniture pour les pieds : 300 €	
	Fourniture de lames alu : 5 600 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'opération et les devis de fournitures nécessaires à la confection de ces bancs.

PLANTATION D'ARBRES PROGRAMME 2024-2025

Patrick Petit présente ce dossier

Pour faire suite au travail de recensement d'idées de plantations, effectué par les élus et les agents, en tenant compte des objectifs suivants : diminution de l'entretien, ombrage, embellissement, re-végétalisation, production de fruits ... une analyse technique a été réalisée afin de s'assurer que les suggestions étaient adaptées aux lieux ciblés des plantations.

Un planning de plantations pour les 2 années, 2024 et 2025, a pu collégialement être établi de la façon suivante : plantations à l'automne 2024 : 371 plants – plantations à l'automne 2025 : 322 plants.

Une consultation a été menée auprès de trois potentiels fournisseurs.

La seule offre reçue, de l'Arboretum de Celles-sur-Belle (79), a été vérifiée et déclarée conforme à la demande.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle pour cette opération, est de 12 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide l'opération de plantations d'arbres dont la liste a été établie collégialement, ainsi que sa programmation sur 2 ans,**
- **Accepte le devis de l'Arboretum de Celles-sur-Belle correspondant à 9 151,18 € TTC pour 2024 et 9 740,09 € TTC pour 2025 ;**
- **Valide le montant de l'enveloppe pour 2024 de 10 700€ TTC et pour 2025 de 11 300€ TTC comprenant par ailleurs, la fourniture de tuteurs et de liens.**

BOUTIQUE DU CHATEAU DE JAVARZAY - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Nicole Bettan présente ce dossier

Après avoir largement échangé sur ce dossier, il est décidé de surseoir en septembre, dans l'attente d'éléments complémentaires.

PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MELLOIS EN POITOU

Fabrice Michelet présente ce dossier

Dans le cadre des travaux en cours sur le zonage du PluiH, les élus sont interpellés par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, sur les enjeux nécessaires pour conserver la maîtrise du développement éolien sur le territoire. Ils sont invités à se prononcer sur le devenir des parcs existants sur leur commune respective, afin de trouver l'équilibre sur le territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus répondent ainsi aux questions posées pour contribuer à l'élaboration du zonage PLUi sur lequel travaillent les élus :

- **Souhaitez-vous prévoir le « repowering » de vos parcs éoliens existants ? OUI**
- **Souhaitez-vous le démantèlement de vos parcs éoliens existants ? NON**
- **Souhaitez-vous la construction d'un nouveau parc éolien sur votre commune ? NON.**

BILAN DES INVESTISSEMENTS SUR AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024

Fabrice Michelet présente ce dossier

Comme chaque fin de trimestre, la liste des investissements engagés ou réalisés au titre de l'enveloppe autorisée par l'assemblée est communiquée, pour le 2^{ème} trimestre 2024 :

- 19 057.13€ sur le budget principal
- 1 304.28€ sur le budget du SPIC Energies.

RAPPORTS DES COMMISSIONS - QUESTIONS DIVERSES

Annie Gonnord en charge de l'animation indique que la commission travaille à l'actualisation des règlements (attribution d'aides, affichage dans les « panneaux sucettes », concours)

Angélique Boursier en charge du journal municipal remercie les élus pour la distribution du journal et indique que le groupe de travail s'est déjà réuni pour préparer la prochaine édition.

Patrick PETIT en charge des travaux communaux, dresse la liste des travaux en cours (mur de la rue de la Pirouelle avec les assises – réfection du pilier d'entrée du logement communal de Crézières, travail de tonte intensifié par la météo...), et indique que les recherches pour l'achat de la minipelle se poursuivent

Jean Waroux en charge du développement annonce une prochaine réunion de la commission le 25 Juillet 2024

Marie Kohler demande si des candidats à l'occupation de l'îlot Place Cail se sont déjà manifestés ? Monsieur le Maire indique que plusieurs contacts sont en cours, mais aucun dossier n'a été déposé.

Rodolphe Fourné s'inquiète de l'état dégradé de l'avenue centrale. Monsieur le Maire répond qu'une solution immédiate mais temporaire sera tentée avec le Sivu dans l'attente d'études géotechniques (qui ont manqué au moment de la réalisation des travaux par le CD79 en 2011), impératives pour adapter la résolution du problème. Des essais géotechniques vont être réalisés cet été afin de chiffrer la rénovation pour 2025.

Francis Griffault fait un point sur des contacts pris avec les communes dont la dénomination comporte le nom de « Boutonne ».

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, les diverses interventions des élus, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22 heures 55 :

- Résultat des élections – remerciements de tous, y compris scrutateurs et assesseurs
- Action du groupe « soulèvement de la terre » et « bassines non merci » : un temps fort auquel les élus sont invités à participer, est prévu pour un appel au calme face à la violence programmée et annoncée par les organisateurs.
- Proposition de l'ADEME de financer un audit sur les chaufferies de plus de 20 ans – l'intervention est sollicitée pour la chaufferie rue Pierre Blanchard, mise en service en 2001
- La prochaine séance du Conseil Municipal est confirmée le 16 septembre 2024 à 20 heures.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance Marie-Claire VEQUE

Le Maire, Fabrice MICHELET